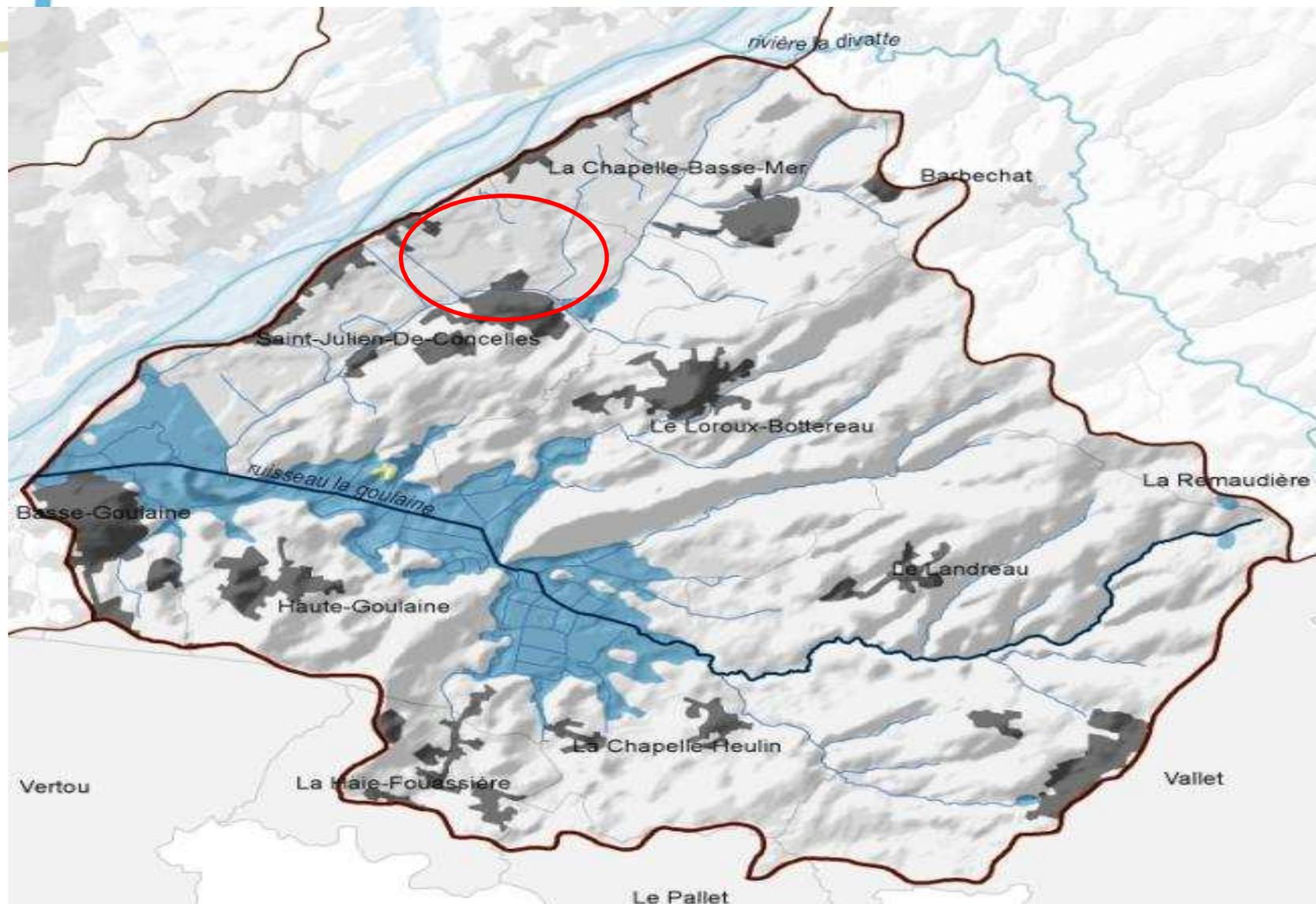
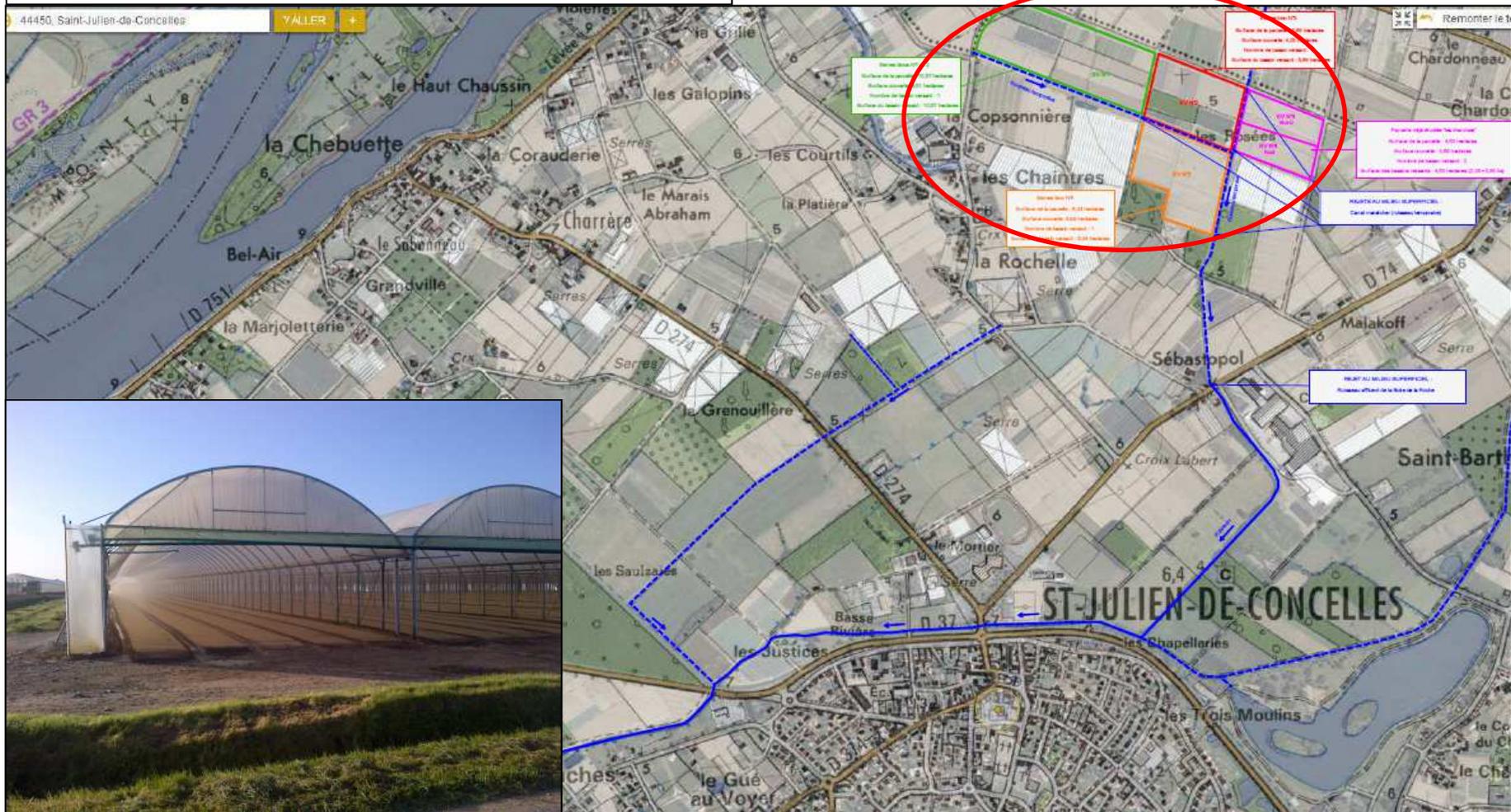


Construction de serres multichapelles – St Julien de Concelles



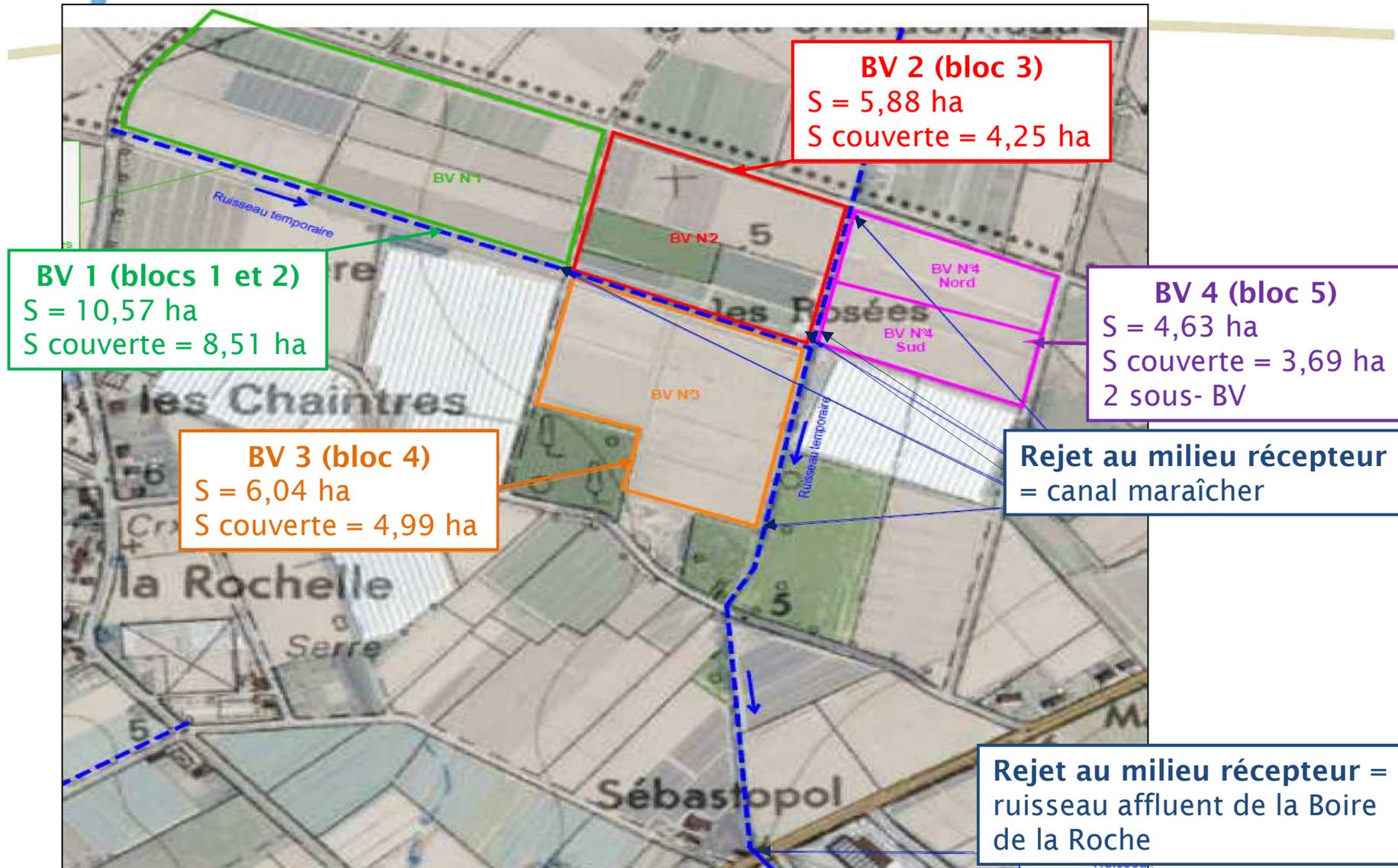
Contexte

- Serres multichapelles en plastique.
- Surface recouverte = 21,5 ha.
- Site étudié = 27,13 ha.



Contexte

- Organisation du projet en 4 bassins versants (BV) et 5 blocs :



Contexte

- Occupation du sol :
 - Champs
 - Fossés
 - Bandes enherbées
 - Haies
 - Chemins
- Absence de zones humides



Bloc 1



Bloc 2



Bloc 3

Canal maraîcher

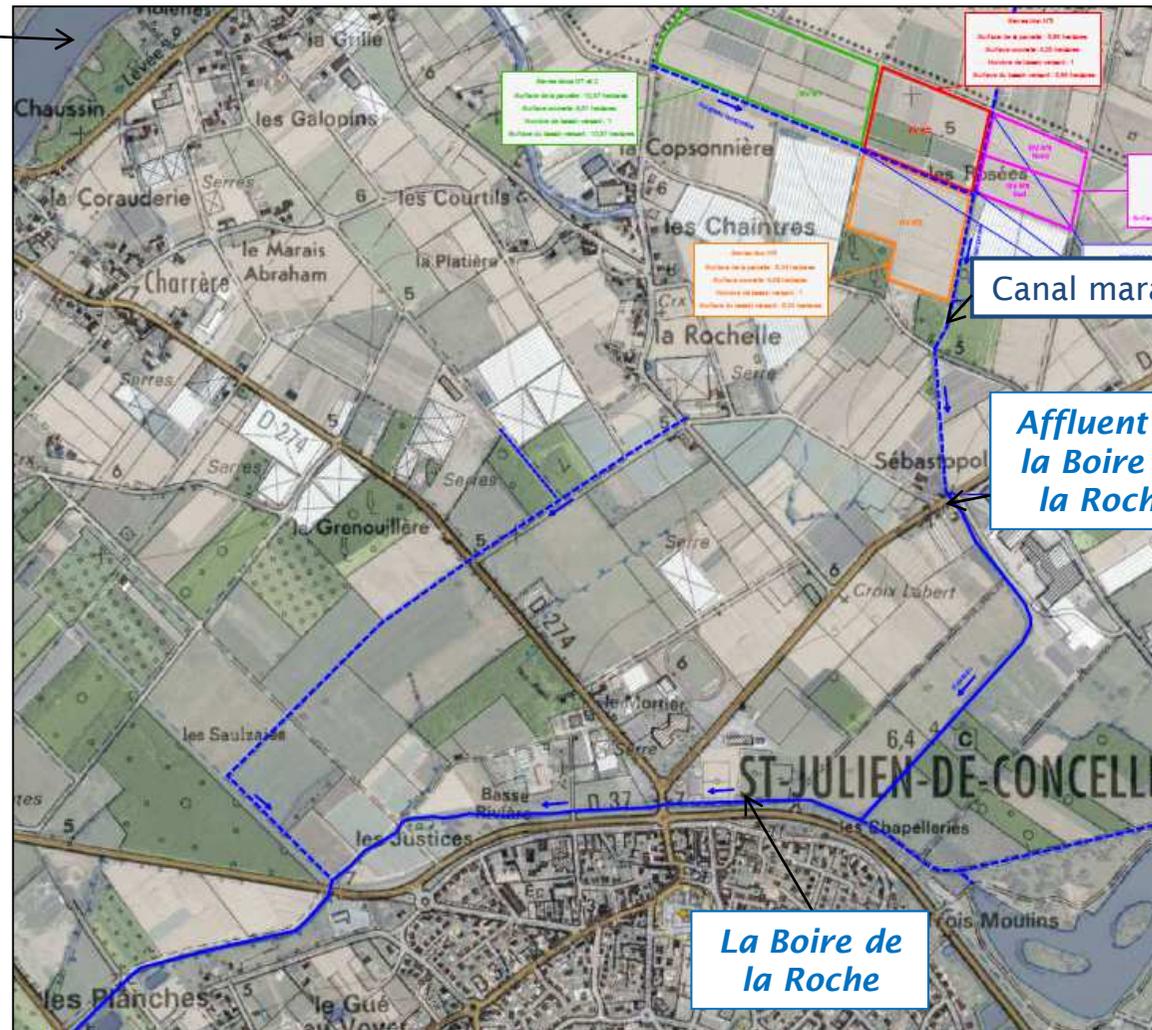
Le projet et le SAGE

- **Inondation**
 - **Article 12 : Règles spécifiques concernant la gestion des eaux pluviales.**

Le réseau hydrographique

La Loire

- Réseau important à St Julien de Concelles.
- Ecoulements dirigés vers le ruisseau de la Boire de la Roche (localisé au Sud de la zone d'étude, affluent de la Goulaine).



Qualité des milieux

- Qualité de l'eau au point nodal le plus proche de St Julien de Concelles (réseau AELB) :

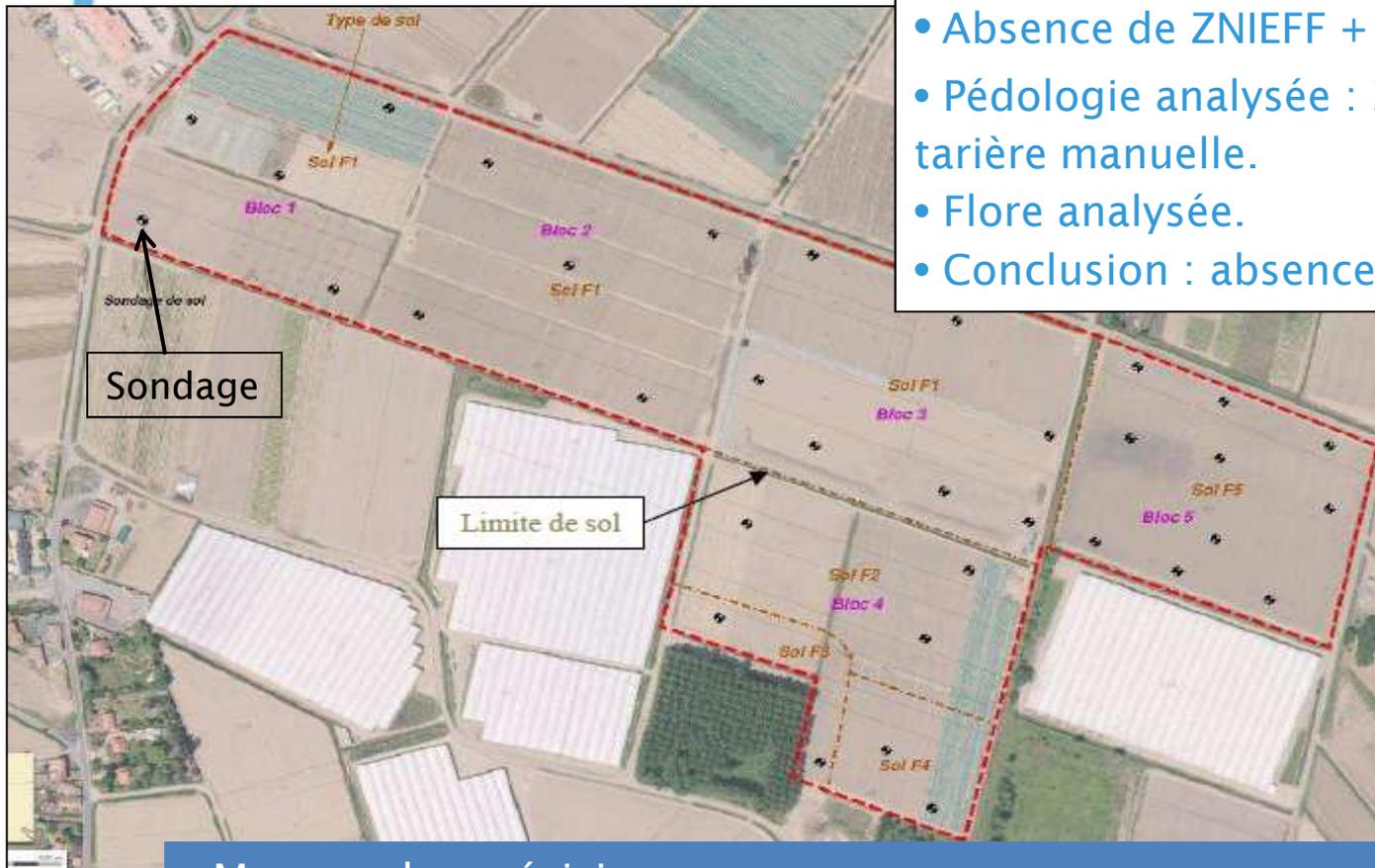
Paramètres	Classification
Qualité SEQ-Eau des eaux superficielles de la Loire en aval de Nantes	
Matières organiques et oxydables	Médiocre
Matières azotées (hors nitrates)	Moyenne
Nitrates	Bonne
Matières phosphorées	Médiocre

- Objectifs de qualité à atteindre sur ce même point :

Objectifs de qualité SEQ-EAU des eaux superficielles au point nodal Lre1		
Paramètre	Valeur des Objectifs	Classe des objectifs
Ammonium	2 mg.l ⁻¹	Moyenne
Carbone Org dissous	8 mg.l ⁻¹	Moyenne
Oxygène dissous	3 mg.l ⁻¹	Médiocre
Matières organiques DBO ₅	10 mg.l ⁻¹	Moyenne
Conchyliculture	A	Classe A

- Préférable de prendre en compte la masse d'eau relative à la Goulaine plutôt que la Loire ?

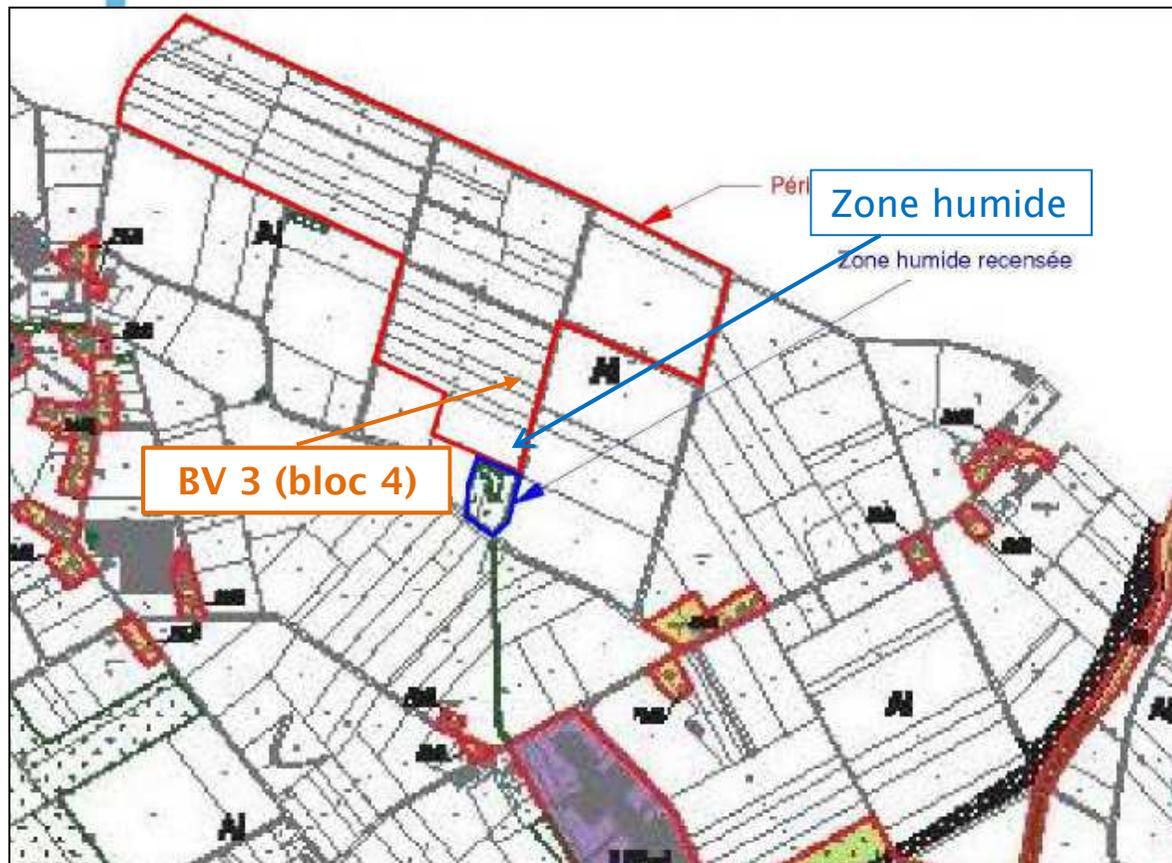
Le patrimoine naturel et les zones humides



- Absence de ZNIEFF + Natura 2000.
- Pédologie analysée : 34 sondages à la tarière manuelle.
- Flore analysée.
- Conclusion : absence de zones humides.

- Manque des précisions :
 - Les périodes des investigations du sol + flore ?

Le patrimoine naturel et les zones humides



- Extrait du PLU de St Julien de Concelles.
- Absence de ZH sur le site.
- 1 ZH recensée à proximité immédiate.

Qualité des milieux

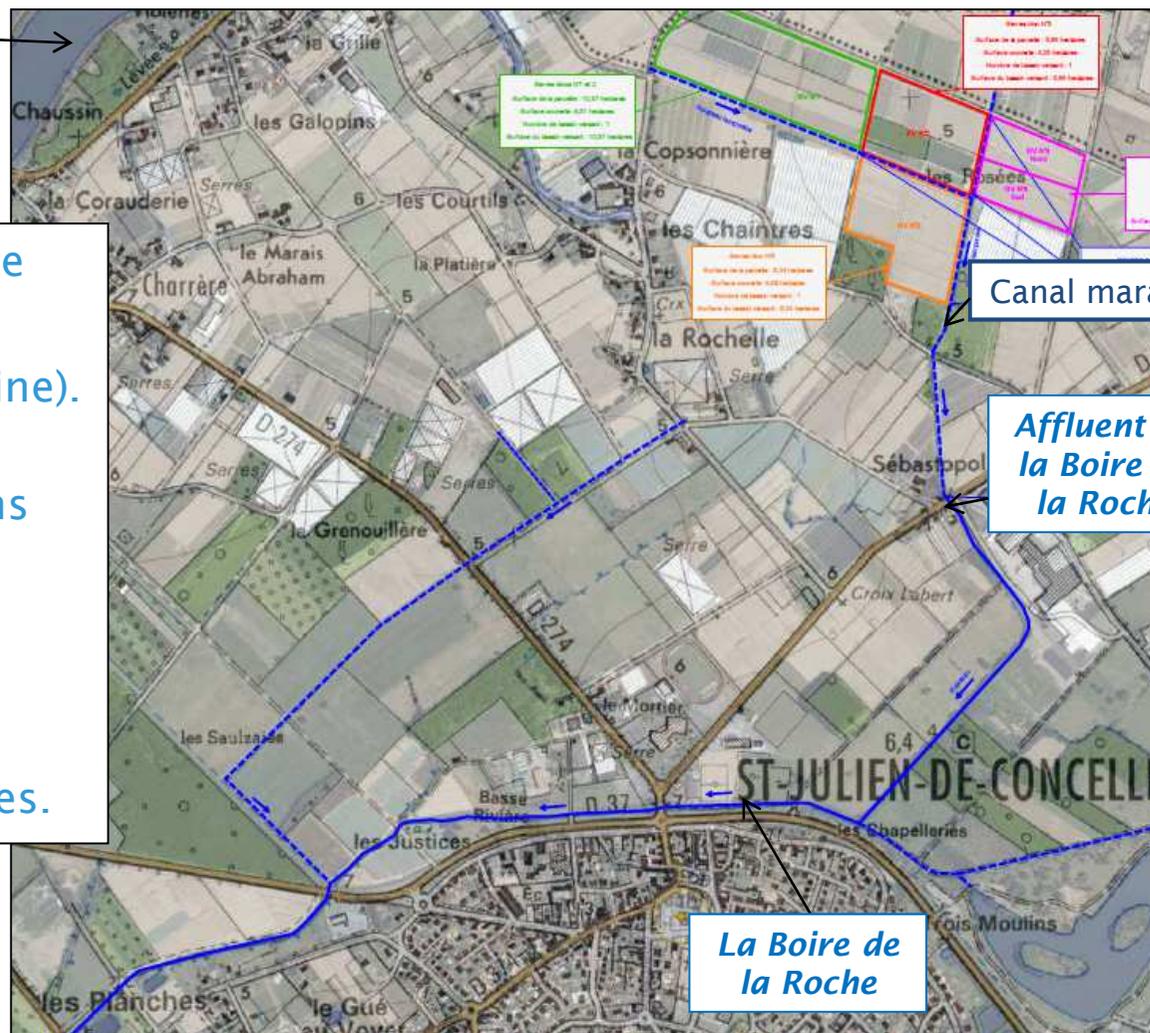
- **Pas d'évitement** → le projet est mis en œuvre principalement sur des terres en culture, pas de zones humides.
- **Les haies** du site seront maintenues.
- **En phase de travaux :**
 - Création de zones de stockages de matériels + matières premières + matières dangereuses, toxiques et polluantes sur la zone de collecte des eaux de ruissellement.
 - Entretien des engins de chantier hors site.

Inondation / Gestion des eaux pluviales

Inondation

La Loire

- Ecoulements dirigés vers le ruisseau de la Boire de la Roche (affluent de la Goulaine).
- Site d'étude est inclus dans un PPRI (PPRI de la Loire amont).
- Remontées de la nappe alluviale de la Loire possibles.



Canal maraîcher

Affluent de la Boire de la Roche

La Boire de la Roche

Inondation / Gestion des eaux pluviales

• **Légende du plan de masse**
(diapositive précédente) :

	Limite cadastrale
	Canal maraîcher (ruisseau temporaire)
	Fossé des eaux pluviales existant
	Regard des eaux pluviales
	Grilles et avaloirs des eaux pluviales
	Côtes du réseau des eaux pluviales avec : EP 600 : Diamètre intérieur aval 600 mm Altitude du tampon (t) / de la grille (g) / du radier (r) (en mètres système NGF IGN 1969)
	Evacuation des eaux pluviales des parcelles privées
	Réseau des eaux pluviales à créer
	Fossé des eaux pluviales à créer
	Regard des eaux pluviales à créer
	Régulateur de débit avec dégrilleur amont
	Dispositif de surverse
	Côtes du réseau ou du fossé des eaux pluviales avec : tn : terrain naturel / r : radier / fe : fil d'eau / ff : fond du fossé / fd : fond de l'ouvrage (en mètres système NGF IGN 1969)
	Altitude du terrain naturel en mètres NGF IGN 1969
	Limite du bassin versant N°1
	Limite du bassin versant N°2
	Limite du bassin versant N°3
	Limite du bassin versant N°4 (nord et sud)
	sondage de sol

Inondation / Gestion des eaux pluviales

Gestion des eaux pluviales

- **Des ouvrages de rétention** suffisamment dimensionnés pour recevoir les eaux pluviales :

	BV 1	BV 2	BV 3	BV 4 Nord	BV 5 Sud
Volume d'eau à réguler (m3)	2 550	1 312	1 510	536	562
Capacité de stockage de l'ouvrage (m3)	2 620	1 379	1 526	677	662

- **Qualité du rejet** des eaux pluviales dans le milieu récepteur :
 - Ecoulement des eaux pluviales principalement sur les serres en plastique.
 - Entretien des serres par vapeurs d'eau.
 - Le ruissellement sur des surfaces à l'air libre et les voies goudronnées sont minimales.
 - La pollution des eaux pluviales est peu abordée dans ce dossier.
 - Toutefois, les ouvrages de rétention peuvent traiter une partie de la pollution des eaux de ruissellement.

- Pas de tableau abordant l'efficacité du système de dépollution des eaux des ouvrages de rétention.

Inondation / Gestion des eaux pluviales

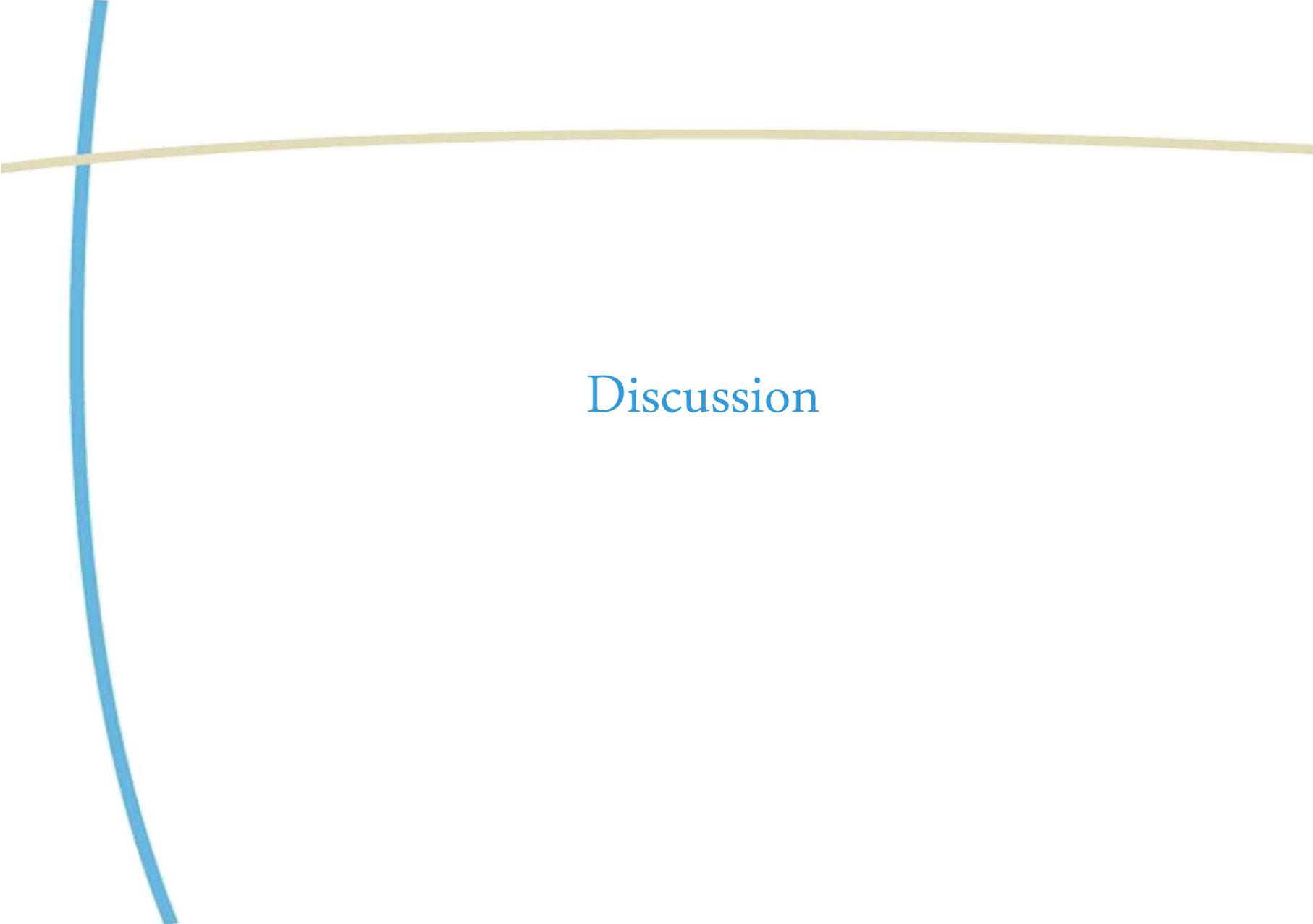
Suivi après travaux

<u>Interventions sur le réseau des eaux pluviales</u>	
→ Vérifier le bon écoulement à travers les organes de collecte (obstructions des grilles)	
→ Réaliser un curage régulier des fossés	
→ Réaliser un curage préventif des canalisations et des drains	
→ Eviter l'installation de nuisibles (rats)	
<u>Interventions sur les mesures compensatoires</u> = Ouvrages de rétention	
→ Contrôler l'état des systèmes de sécurité	2 fois par an
<i>Grilles de protection</i>	
<i>Fixation des tampons</i>	
<i>Visibilité des panneaux</i>	
→ Vérifier l'état général des dispositifs	2 fois par an
<i>Etat des digues (fissures, etc...)</i>	
<i>Etat du fossé (creusements, etc...)</i>	
<i>Fonctionnement du dispositif de régulation (obstructions)</i>	
<i>Fonctionnement du clapet de l'ouvrage de régulation</i>	
<i>Installation des nuisibles (moustiques, rats)</i>	
→ Entretenir les mesures compensatoires ou réglementaires	2 fois par mois
<i>Tondre et évacuer le gazon</i>	
<i>Tailler les arbustes et arbres d'ornement aux abords</i>	
<i>Extraire les gros déchets (sac, bois, feuille, etc...) à l'intérieur</i>	
<i>Extraire des déchets qui obstruent le dispositif de régulation</i>	
<i>Curer la fosse de décantation</i>	Suivant remplissage
<i>Curer et engazonner</i>	1 fois tous les 10 ans

Synthèse

- **Inondation**
 - **Article 12** : Règles spécifiques concernant la gestion des eaux pluviales.

- **Qualité des eaux**
 - Absence d'éléments décrivant la qualité du rejet vers le milieu récepteur.
 - Quelle est réellement l'efficacité du système de dépollution des eaux contenu dans les ouvrages de rétention ?



Discussion